



RECOURS APRES LA RESTITUTION DU DG

Par **clo59552**, le **26/07/2016** à **11:59**

Bonjour,

J'ai quitté mon précédent logement début avril. L'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée. La propriétaire m'a même rendu mon dépôt de garantie dans le mois qui a suivi la remise des clés.

Or, près de 4 mois après, elle me harcèle en m'indiquant des choses qui n'ont pas été faites. Mais en quoi suis-je responsable des dégradations survenues après ma sortie?

Peut-elle faire un recours?

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

Par **janus2fr**, le **26/07/2016** à **13:18**

Bonjour,

Qu'entendez-vous par "des choses qui n'ont pas été faites" ?

Par **clo59552**, le **26/07/2016** à **13:50**

Elle me parle du ménage sauf que depuis 4 mois elle a eu plein de visites..., des sacs poubelles qui traînent alors que tout a été vidé, des trous dans les murs à reboucher qui n'existent pas sur l'état des lieux de sortie, etc...

Par **clo59552**, le **26/07/2016** à **14:12**

Elle me parle également d'une bouteille de gaz qui était censée être là et que je dois rendre alors que le logement était vide et que rien sur l'EDL d'entrée ne mentionne cette bouteille de gaz.

Il faut savoir que c'est son père (qu'elle a mandaté) pour faire l'EDL de sortie et qu'elle même n'est venue voir le logement que maintenant. Son père nous a d'ailleurs fait remarqué lors de la remise des clés que la maison était en meilleur état que quand on l'a eu parce qu'on a fait les petites réparations qui devaient être faites (dégâts causés par les précédents locataires qui n'avait pas été réparés).

Par **janus2fr**, le **26/07/2016** à **16:13**

L'état des lieux de sortie fait foi de l'état dans lequel vous avez rendu le logement.
Rappelez-le à votre ex-bailleur et priez la de cesser de vous importuner...

Par **clo59552**, le **26/07/2016** à **16:51**

C'est ce que je pensais aussi mais elle est tenace, malpolie et devient insultante... Merci pour votre réponse.